

N/REF : 18/03/2026 17H50 C:000015 I:03304
V/REF : OSMIL808252452
V/Email reçu le Mercredi 18/03/2026 à 17H50

FONCIA LES MINIMES

**AVENUE DU LAZARET
GALERIE MARCHANDE
17000 LA ROCHELLE**

IMMEUBLE : 2-24 DEHORS
2-24 ALLEE DU BOUT DEHORS
17000 LA ROCHELLE

Sainte-Soulle, le 30 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 2-24 ALLEE DU BOUT DEHORS 17000 LR, BAT D LES QUAIS DE LA ROCHELLE
SINISTRE LOCAL COM. BATEAU ECOLE - SINISTRANT LOGEMENT D311 MME COYER
ACCES GARDIEN M.PICARDO 0749097914

MOTIF : INTERVENIR POUR UNE RECHERCHE DE FUITE TECHNIQUE

Donneur d'ordre : Mme S. NOIRET

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite en partie privative.

LE 19/03/2026

AMENE ET REPLI DU VEHICULE ET DU MATERIEL

INTERVENTION A PARTIR DU LOCAL COMMERCIAL DU BATEAU ECOLE

RECHERCHE ET REPERAGE DE FUITE ET/ OU D'INFILTRATION

CONSTAT : PRESENCE D'INFILTRATION AU PLAFOND DU LOCAL COMMERCIAL

INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT D311 A L'ETAGE SUPERIEUR - VACANT

RECHERCHE ET REPERAGE DE FUITE ET/ OU D'INFILTRATION

CONTROLE MANOMETRIQUE DU RESEAU D'ALIMENTATION EFS/ECS

CONSTAT : PERTE DE PRESSION

RECHERCHE ET REPERAGE DU RESEAU D'ALIMENTATION EFS/ECS

OUVERTURE DE LA TRAPPE DE VISITE DONNANT ACCES SOUS BAIGNOIRE

CONSTAT : PRESENCE D'EAU QUI REMONTE DE LA DALLE SOUS LA BAIGNOIRE

COUPURE D'EAU DU LOGEMENT

CONSTAT : L'INFILTRATION SE STOPPE DANS LE LOCAL COMMERCIAL

OBSERVATIONS : SUITE AU CONSTAT DE NOTRE PERSONNEL DU 19/03/2026, DEVIS A SUIVRE POUR
LA REALIMENTATION EFS/ECS DU LOGEMENT D311

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,00	29,00
2,75	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 19/03	1	67,00	184,25
2,75	H(s)2ème personnel	2	50,00	137,50

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	2	41,00	41,00
TOTAL H.T.				391,75
T.V.A. a 20,00%				78,35
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>470,10</u>

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN